

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 005-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.8

Déposée le: 23.01.2019

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (von Wattenwyl, Tramelan) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Vols en avion lors des voyages d'études des écoles moyennes (secondaire II)

Au début du mois d'octobre de cette année, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat) a publié son rapport spécial sur le réchauffement climatique. L'heure est plus que jamais venue de nous poser la question de notre responsabilité individuelle et collective, et de nos moyens d'action. Les Suisses volent deux fois plus que leurs voisins européens. Le trafic aérien contribue à ce jour pour plus de 18 % à l'impact climatique de la Suisse. L'aviation mondiale, en pleine croissance depuis 30 ans, devrait encore doubler ces 20 prochaines années.

Dans ce contexte, il paraît pour le moins étonnant que des écoles moyennes (secondaire II) organisent encore des voyages d'études avec vol en avion et contribuent ainsi non seulement à émettre des quantités très importantes de CO₂ mais également à banaliser et légitimer ce genre de déplacements avec la caution d'une institution publique. Ceci semble être en contradiction avec les objectifs formulés dans le plan d'études cantonal francophone pour la formation gymnasiale du canton de Berne et dans le « Lehrplan 17 », où la responsabilité pour l'environnement est explicitement mentionnée.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Etat des lieux : le Conseil-exécutif est prié d'établir une liste des écoles moyennes (secondaire II) avec la pratique et les éventuels règlements en la matière.
2. Quelle est la position du Conseil-exécutif en la matière ?
 - a) concernant l'impact écologique ;
 - b) concernant l'impact pédagogique (cohérence entre le discours et les actes ; exemplarité d'une institution publique).
3. Une réglementation au niveau cantonal unifiée en la matière est-elle prévue ?

Destinataire

- Grand Conseil